

## Séance du 18 juin 2020.

Présents : MM. MATHELIN C, Bourgmestre-Présidente ; ECHTERBILLE B., WERNER E., Echevins ; PIRLOT E., CHENOT J-P, BOULANGER J., NEMRY A-F. et TIMMERMANS L., Conseillers communaux ; TIMMERMANS S., Directrice générale FF

Excusé : PUFFET S., Echevin

### SEANCE PUBLIQUE

Madame Mathelin, Présidente, propose d'inscrire la délibération relative au prix des lots de chasse en séance à huis clos.

Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **1. PV de la séance précédente**

Le Conseil communal, à l'unanimité, décide de postposer ce point à la prochaine séance du Conseil.

#### **2. Location du droit de chasse en forêt communale d'Herbeumont – Cahier des charges**

Présentation du cahier des charges par Madame Mathelin.

Séance de questions-réponses avec Monsieur L. Timmermans :

- Demande pour modifier l'art. 18 : ... d'un associé « et » d'un héritier... devient : d'un associé « ou » d'un héritier : modification approuvée à l'unanimité.
- Demande de modification de l'art. 32, 1., 3<sup>ème</sup> ligne, au sujet de l'intervention des ouvriers communaux pour les travaux de protection non effectués par l'adjudicataire, comme suit :  
« le Collège communal les fera effectuer d'office via la réalisation d'un marché public de travaux forestiers, aux frais de l'adjudicataire, au prix du marché attribué. » :  
modification approuvée à l'unanimité.

Avant le vote d'approbation du cahier des charges, Monsieur L. Timmermans déclare que s'il comprend que les circonstances des derniers mois ont compliqué les choses, il aurait souhaité avoir plus de temps pour analyser le dossier qui représente une matière conséquente. Qu'en conséquence, il s'abstiendra pour ce point.

#### **Décision** :

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu que les baux de location des droits de chasse sur les biens communaux des sections de St-Médard et Straimont arrivent à échéance le 30 juin 2020 ;

Vu qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité de l'exercice du droit de chasse sur ces parcelles ;

Vu le cahier des charges et les clauses particulières tels que proposés par le Collège communal pour les lots n° 1 à 9, et pour lesquels la location du droit de chasse est proposée de gré à gré ;

Par 7 « OUI » et 1 abstention (M. Laurent TIMMERMANS s'abstenant pour ce point),

APPROUVE le cahier des charges et les clauses particulières relatifs à la location des droits de chasse en forêt communale sur les sections de St-Médard et Straimont pour les lots n° 1 à 9, ainsi que ses annexes.

La séance publique se termine par la présentation des 9 lots de chasse par Monsieur PIRLOT.

Par le Conseil,  
La Directrice générale ff,

S. TIMMERMANS

La Bourgmestre,

C. MATHELIN